Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 3 (1874)

Heft: 9

Artikel: Le banc d'école

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039875

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pas moins que *la société qui nous menace, qui nous tente ou qui nous trompe, attente à notre liberté.* (1) »

On ne saurait disconvenir qu'étant donné le principe de la liberté absolue des consciences, les déductions de M. Jules Simon ne soient d'une logique irréfutable. Mais de ces déductions que résulte-t-il ?

1. Impossibilité de tout enseignement. Car ou l'enseignement est confessionnel, et dans ce cas il exerce une influence en faveur d'une confession, ou il ne l'est pas et alors l'influence subie est en faveur de l'incrédulité.

2. Impossibilité de toute législation quelconque ; car les lois ont toujours un contre-coup sur la conscience et sur la moralité des actes.

3. Impossibilité même de toute société ; en effet, les relations sociales exercent une influence et sont une prédisposition en faveur de telle ou telle doctrine, de tel ou tel culte.

Cela est si vrai que toutes les constitutions modernes, après avoir affirmé la liberté de conscience, ont été obligées d'annuler immédiatement cette liberté en la subordonnant aux lois et aux arrêtés du pouvoir politique. C'est la preuve que cette liberté n'est qu'une utopie irréalisable et un engin de destruction contre la seule véritable Eglise.

LE BANC D'ÉCOLE.

La construction des bancs d'école ne devrait plus être confiée aux soins du premier charpentier venu. Il appartient à l'instituteur d'en indiquer le plan et les mesures. A cet effet, on nous saura gré d'avoir ouvert nos colonnes à l'article qui suit.

Que de fois en considérant nos enfants dans les écoles, je me suis demandé s'ils avaient bien le siége qui leur convient et s'il n'y aurait pas des améliorations et de sérieuses réformes à y apporter.

La discipline, l'enseignement, la santé de l'élève, tout dans la classe entre en cause dans cette question importante.

On vient de me communiquer une brochure allemande du Directeur de l'école normale de Rickenbach qui traite cette question. L'auteur rapporte les trois principes suivants du Dr Frey :

I. Sous le rapport orthopédique (2), le banc de l'école doit

(1) *La Liberté civile*, par Jules Simon, pp. 323 — 325.

(2). *Orthopédique*, qui appartient à l'*orthopédie*, art de corriger ou de prévenir dans les enfants les difformités du corps.

Proportions des différentes parties du banc en centimètres.

Numéros des bancs.	Taille de l'enfant.	PLANCHE DU PUPITRE. Hauteur devant.	Hauteur derrière.	Inclinaison.	Longueur.	Avancement.	Distance à la partie la plus avancée du dossier.	Distance horizontale de la planche avec le siége. rentrée	avancée	Distance verticale.	SIÉGE. Hauteur.	Largeur.	DOSSIER. Du siége à la partie du dossier. la plus épaisse	la plus élevée	Largeur.	LAYETTE. Distance verticale au bord inférieur du pupitre.	Au siége.	Rebord supérieur, hauteur.	Pied du banc.
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
1	103	48 1/2	44	4 1/2	28	10	29	7 1/2	**2 1/2	15 1/2	28 1/2	21	11	18	16	3	6	5	65
2	107	51 1/2	47	4 1/2	29	10	30	7 1/2	2 1/2	15	30	22	12	19	17	3	7	5	67
3	112	55	50	5	30	11	31	8	3	18 1/2	31 1/2	23	13 1/2	20 1/2	18	3	8	5	70
4	118	58	53	5	31	11	32 1/2	8	3	20	33	24	15	22	19	3	9	5 1/2	72
5	125	62	56 1/2	5 1/2	32	11 1/2	34	8 1/2	3	27 1/2	35	25	17	24	20	3	10	5 1/2	74
6	133	66	60 1/2	5 1/2	33	12	35 1/2	9	3	23 1/2	37	26	18 1/2	26	21	3	10 1/2	5 1/2	77
7	142	71	65	6	34	12 1/2	37	9 1/2	3	25 1/2	39 1/2	27	20 1/2	28	22	3	11	6	79
8	152	76	70	6	35 1/2	13	38 1/2	10	4	27 1/2	42 1/2	28	23	30 1/2	23	4	11 1/2	6	82
9	*152	83	76	7	37	13 1/2	39 1/2	10	4 1/2	30	46	29	23 1/2	33	24	4	12	6	85

* Et au-dessus. — ** Sur le siége.

être construit de manière que l'élève soit commodément assis, qu'il puisse facilement se lever et qu'il ait dans ces deux cas une position libre et naturelle.

II. Sous le rapport pédagogique, le banc doit être construit de manière que l'élève y trouve non-seulement une place convenable et suffisante pour lui et ses effets, mais que les élèves et le maître puissent circuler d'une place à l'autre librement et sans bruit.

III. Au point de vue économique, le banc doit être durable sans être trop lourd, bien travaillé sans trop coûter.

De ces trois principes généraux résultent les conséquences suivantes concernant le pupitre, le siége, la layette, la distance entre ces parties, le dossier et les côtés.

1. Le pupitre doit avoir une longueur moyenne de 35 à 40 centimètres sur 30 de hauteur et de 6 à 8 d'inclinaison : à l'extrémité supérieure l'espace nécessaire au matériel à écrire doit être horizontal et creux avec une cavité à droite pour l'encrier. L'extrémité de la planche, du côté de l'élève, doit être unie et arrondie ; un bord ou une arête aurait une action funeste sur les muscles du bras et sur la circulation du sang.

2. Le siége doit-être à une hauteur telle du sol, que le haut et le bas de la jambe forment un angle droit, seule position naturelle du corps assis. On comprend de là que la hauteur et la largeur du banc soient proportionnées à la taille de l'enfant. De plus, il est nécessaire que la planche soit relevée et arrondie au bord et consolidée par une forte traverse.

3. La layette a la largeur et la profondeur du pupitre, dont elle sera assez éloignée pour que l'élève y trouve la place nécessaire à ses effets de classe.

4. La distance entre les différentes parties ci-dessus est incontestablement ce qui offre le plus de difficultés.

La place qu'occupe le pupitre par rapport au siége nous donne une double distance à déterminer, une verticale et une horizontale.

La distance verticale ne peut se déterminer d'une manière absolue ; elle dépend du corps de l'enfant.

Si elle est trop petite, c'est-à-dire si le pupitre est trop rapproché du siége, ou trop bas, l'élève doit se courber en avant, appuyer la poitrine sur le pupitre et ramasser, comprimer la partie inférieure du corps, ce qui peut engendrer les plus graves maladies. Si cette distance est trop grande, il faut que l'enfant lève démesurément les bras, avance péniblement la poitrine ; le bras gauche retombe bientôt alors de fatigue, surtout pendant l'écriture, le calcul et le dessin, et le bras droit seul reposant sur la table, le corps doit nécessairement prendre une position inclinée de droite à gauche.

La distance horizontale entre le siége et le pupitre est d'autant plus difficile à préciser qu'elle est nécessairement différente

selon que l'élève est assis ou qu'il est debout. L'élève est le plus commodément assis quand le bord du siége est un peu avancé au dessous de celui du pupitre, de sorte que la nuque n'est que légèrement pliée et le corps presque vertical.

Mais doit-il se lever, il lui est impossible de se tenir droit, vu que le siége ainsi avancé ne lui permet point de tendre les genoux. Ces deux difficultés inévitables dans un banc où toutes les parties sont fixes ont fait naître l'idée d'un pupitre à planche mobile. Nous en verrons l'application dans le banc d'Olmütz, exposé à Vienne, l'année dernière.

La distance entre la layette doit donner aux jambes un espace suffisant. Remarquons cependant bien qu'il ne doit être que suffisant et non trop grand, qu'il en résulterait deux inconvénients : le manque de place dans la layette, la possibilité pour l'élève de croiser les jambes, ce qui, pour cause de moralité, doit être empêché.

5. Le dossier est une condition essentielle d'un banc de classe. J'insiste sur ce point, parce que l'orthopédiste et le pédagogiste ne sont point ici d'accord. Le premier veut un dossier, pour la bonne raison que la partie supérieure du corps a besoin d'un appui, sinon les élèves chercheront dans une tenue inclinée en avant un allégement à la fatigue. Le pédagogiste à son tour demande à pouvoir circuler d'une place à l'autre librement et sans bruit et se baisser vers l'élève ; or, il prétend qu'un dossier l'en empêcherait. Ce désaccord cessera quand chaque enfant aura son propre dossier et qu'il y aura assez d'espace entre les bancs pour que les élèves et le maître puissent facilement s'y mouvoir. Mais pour que le dossier remplisse bien son but, il doit soutenir le corps au moins jusqu'à l'os de l'épaule, sans le gêner cependant dans ses mouvements. Fort et solidement fixé, il doit procurer un appui sûr à l'enfant qui cherche instinctivement du repos.

6. Les côtés du dossier enfin seront d'un bois solide, arrondis pour faciliter la circulation, fortement réunis au siége, afin que le tout ait une solidité suffisante sans devoir être fixé au plancher.

Telles sont les conditions essentielles du banc de classe.

Or, après avoir fait la critique de tous ceux qui étaient exposés à Vienne, l'auteur cité déclare qu'un seul l'a satisfait, *le banc d'Olmütz* (section autrichienne) dans lequel il trouve l'application des trois indications émises ci-dessus.

Ce banc est à deux places, comme l'indique le dessin que j'ai fait exécuter et que j'ai l'honneur de vous soumettre (1). Le pupitre est formé de deux planches, dont la supérieure peut être avancée et reculée, ce qui permet à l'élève de prendre la position qui lui convient le mieux. Elles se meuvent en glissant dans des rainures et sont réglées par un ressort, qu'un bouton indique à la surface du banc, à droite de l'élève.

(1) Nous tenons le dessin de ce banc à la disposition de nos lecteurs.

Quand, pour l'écriture, la planche est tirée, elle met à découvert, au haut du pupitre, le matériel nécessaire qui est de nouveau caché et mis en sûreté lorsqu'elle est rentrée. A l'extrémité se trouve un rebord de 5 à 6 centimètres de haut ; il sert d'appui et de préservatif, tout en laissant au maître la possibilité de la surveillance. Le siége et le dossier ont toute la solidité d'un appui sûr et sont construits de manière à s'adapter parfaitement à la forme du corps. Un crochet est fixé aux côtés pour y suspendre les sacs. La distance si importante du pupitre au siége a été déterminée avec un soin tout particulier et selon l'âge et la taille de l'élève, comme l'indique la planche ci-jointe.

Si maintenant nous comparons les conditions qu'offre ce banc et les principes exposés plus haut, nous reconnaîtrons qu'on ne pouvait désirer mieux sous ce rapport. L'orthopédiste peut et doit s'en réjouir : que l'enfant soit assis ou levé, il s'y trouve dans une position convenable et saine. Le pédagogiste ne doit pas moins en être satisfait, tant sous le rapport du repos et de la posture de l'élève que sous celui de la circulation et de l'ordre dans la classe. Enfin nous ne voyons pas quelles objections pourrait apporter l'économe, si ce siége à deux places, en bois dur, bien et fortement construit, ne doit pas coûter plus de 25 à 28 fr. et que deux ou trois de ces bancs peuvent être réunis en un corps si le manque de place l'exige.

Des bancs-modèles d'Olmütz viennent d'être construits pour l'école normale de Rickenbach (Schwyz).

B.

La Conférence des inspecteurs scolaires.

DU 1er JUILLET 1874.

Nous croyons être utile à MM. les Instituteurs, aux autorités scolaires, en leur donnant connaissance des décisions qui ont été prises dans la conférence des Inspecteurs scolaires :

..... Dans certains arrondissements, les instituteurs comptent pour une absence entière, complète, une demi-journée d'école, soit une séance, tandis que dans d'autres on ne compte comme absense qu'une journée complète, et par conséquent une demi-journée d'absence ne compte que comme une demi-absence.

Ce dernier système est évidemment défectueux.